

Afin de vous accompagner tout au long de l'année dans le respect des dispositions législatives et réglementaires de votre mutuelle santé, nous vous proposons de mettre à disposition un panel de services afin de vous garantir la mise en conformité de votre organisme.

◆ **Le cabinet**

- ❑ Une dizaine de mutuelles régies par les Livres II et III du Code de la mutualité, en portefeuille (couverture nationale)
- ❑ Collaborateurs ayant à leur actif plusieurs années d'expérience dans le secteur de l'assurance santé

◆ **Audit légal des comptes annuels et Diligences Directement Liées (DDL) à la mission**

- ❑ La mission du Commissaire Aux Comptes (CAC) de certification de vos Etats Financiers
- ❑ Le contrôle de vos provisions techniques et de vos engagements sociaux (actuaire)
- ❑ L'examen de vos placements financiers (équipe dédiée)
- ❑ Contrôle des paramétrages de vos systèmes d'information (mission intérimaire visant à examiner les émissions de cotisations et les règlements des prestations)

◆ **Missions contractuelles**

- ❑ Missions d'attestations (EcoFolio, déclaration d'effectifs CMU, etc.)
- ❑ Accompagnement technique dans la production de votre liasse Autorité de Contrôle Prudentiel
- ❑ Soutien pour l'alimentation des Etats SFG (guide méthodologique)
- ❑ Audit informatique de votre outil de gestion (tests d'intrusion)
- ❑ Rédaction de charte informatique